



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75

Présents : 66

Votants : 72 (dont 6 procurations)

N°32

OBJET :

CCAB
MARIOL
AVENANT N°4

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : - 5 OCT. 2017

Publiée ou notifiée
le : - 5 OCT. 2017

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD - J. JOANNET (à partir de la question n°3) - F. DUBESSAY - N. RAY - J. ROIG - J.M. GUERRE - C. CATARD - C. SEGUIN - F. SEMONSUT - R. LOVATY - C. BERTIN - A. CORNE (absente de la question n°23 à la question n°25) - B. BAYLAUCQ - A. DAUPHIN - J. COGNET - H. DUBOSCQ - JY. CHEGUT (absent pour la question n°18) - MC. VALLAT - JM. LAZZERINI - M. MORGAND - JM. BOUREL - N. COULANGE - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - JD. BARRAUD - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI - C. DUMONT - M. CHARASSE - F. BOFFETY - J. BLETTERY - M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - C. GRELET - G. MAQUIN - C. BENOIT (absente de la question n°15 à la question n°16) - E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ - S. FONTAINE - W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - C. LEPRAT - JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J.P. BLANC à M. AURAMBOUT - P. SEMET à F. SKVOR - M. GUYOT à E. CUISSET - JJ. MARMOL à F. AGUILERA - YJ. BIGNON à G. MAQUIN - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absent représenté par leur suppléant : MM. R. MAZAL par S. AUBUGEAU, Vice-Président.

Absent excusé : M. F. SZYPULA, Vice-Président.

Absents : P. COLAS - F. HUGUET - Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, notamment sa compétence relative aux Contrats Communaux d'Aménagement de Bourg (CCAB),

Vu la délibération N°10 du Conseil Communautaire du 25 mars 2010 déterminant les modalités de co-financement des CCAB par Vichy-Communauté,

Vu la délibération N°22 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2013 accordant un fonds de concours de 120 900 euros à la commune de Mariol pour son programme de travaux d'aménagement de bourg,

Vu le CCAB signé le 23 janvier 2014 par la commune de Mariol, Vichy Communauté et le Département de l'Allier,

Vu la délibération N°26 du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2016 approuvant le changement de programmation du CCAB de Mariol et l'ajustement de la subvention allouée par Vichy Communauté qui en découle : 50 000 euros au titre de la politique d'accompagnement des CCAB, et 75 000 euros au titre du FICT,

Vu les avenants N°1, 2 et 3 au CCAB de Mariol entérinant les travaux des tranches programmés en 2013 et 2016 :

- 2013 : Aménagement du parking de l'école et d'un jeu de boules à l'entrée Ouest du bourg.
- 2016 : Aménagement de la rue des Quatre Chemins et reprise du Pont des Breuilles.

Considérant que l'avenant N°4 vise à entériner, d'une part, le coût des travaux de la tranche 2017 (Aménagement de la Route de Calville) et, d'autre part, les co-financements apportés par le Département et Vichy Communauté,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant N°4 au CCAB de Mariol ci-annexé, ayant pour objet d'approuver les subventions allouées par Vichy Communauté et le Département pour les travaux de la tranche 2017.

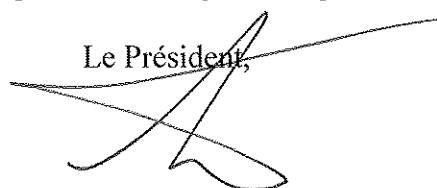
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 28 Septembre 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Claude MALHURET

Contrat Communal d'Aménagement de Bourg

MARIOL

Avenant n° 4

PRÉAMBULE

Un contrat communal d'aménagement de bourg a été signé entre :

la commune de Mariol, représentée par son maire, Madame Nicole EYMARD, autorisée par délibération du conseil municipal en date du 21 janvier 2013,

et la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier, représenté par son Président, Monsieur Jean-Michel GUERRE, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2013,

et le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Bernard BONILLO, autorisé par délibération du bureau du 12 juin 2013,

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Jean-Paul DUFREGNE, autorisé par délibérations des commissions permanentes du Conseil Général du 15 mars 2013 et du 26 avril 2013.

Trois avenants ont également été signés en avril 2014, avril 2016 et novembre 2016.

Après examen par la Conférence de Programmation du 10 avril 2017, la Commission Permanente du Conseil Général du 24 avril 2017 a donné un accord de principe de subvention pour la troisième tranche de travaux programmée en 2017, à savoir l'aménagement de la route de Calville.

La commune de Mariol a depuis retenu les entreprises qui réaliseront ces travaux et a les coûts définitifs de ceux-ci.

Cet avenant a donc pour objet d'attribuer définitivement la subvention de la tranche 2017.

Il a été convenu ce qui suit entre :

La commune de Mariol, représentée par son maire, Monsieur Gérard MARSONI, autorisé par délibération du conseil municipal du _____,

et la communauté d'agglomération de Vichy Communauté, représentée par son Président, Monsieur Claude MALHURET, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 28 septembre

2017,

Le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier, représenté par son président Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du comité syndical du 11 mars 2016,

Et le Département de l'Allier, représenté par son président, Monsieur Gérard DÉRIOT, autorisé par délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du 25 septembre 2017.

ARTICLE 1 : Dispositions financières

L'état prévisionnel de la nature et des coûts de travaux, susceptibles de bénéficier d'un financement par le Département sont déterminés comme suit :

ANNEES	DEPENSES DEFINITIVES	MONTANT € HT	FINANCEMENT DEFINITIF				
			DEPARTEMENT	VVA		DETR	COMMUNE
				CCAB	FICT		
2013	Aménagement du parking de l'école et d'un jeu de boules à l'entrée Ouest du bourg <u>Travaux</u> Travaux préparatoires Voirie Eaux pluviales Espaces verts <u>Maîtrise d'œuvre et frais divers</u>	246 422,70 9 120,00					
	TOTAL TRANCHE 2013	255 542,20	58 934,28 (accord de principe 2013) 17 728,38 (accord de principe 2016)	20 900	24 961	23 843	134 136,54
2016	Aménagement de la rue des Quatre Chemins et reprise du pont des Breuilles <u>Travaux</u> Travaux préliminaires et préparatoires Bordures et caniveaux Voirie Espaces verts Divers et imprévus (10%)	142 841,75					
	TOTAL TRANCHE 2016	142 841,75	42 852,52	15 000	40 000	6 440	38 549,23
2017	Aménagement de la route de Calville <u>Travaux</u>	92 522,45	27 756,74	14 100	34 880		15 785,71

Travaux préparatoires Voirie Eaux pluviales Aménagement de trottoirs Signalisation Espaces verts							
TOTAL TRANCHE 2017	92 522,45	27 756,74	14 100	34 880			15 785,71
TOTAL GENERAL CONTRAT	490 906,40	147 271,92	50 000	99 841	30 283		163 510
Financement		30,00%	30,5%		6,17%		33,3%

Globalement, l'aide allouée sur ce programme 2017 s'élèverait à **27 756,74 €** par le Département pour, et à 48 980 € par Vichy Communauté (14 100 € au titre du CCAB et 34 880 € au titre du FICT).

ARTICLE 2 :

Les articles non modifiés du contrat et des avenants restent applicables.

Fait à Mariol,
Le
Le Maire de Mariol,

Gérard MARSONI

Fait à Yzeure,
Le
Le Président du SDE 03,

Yves SIMON

Fait à Moulins,
Le
Le Président du Conseil Départemental,

Gérard DÉRIOT
Sénateur de l'Allier

Fait à Vichy,
Le
Le Président de Vichy Communauté,

Claude MALHURET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 32 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28
SEPTEMBRE 2017 - CCAB MARIOL AVENANT N° 4

Date de décision: 28/09/2017

Date de réception de l'accusé 05/10/2017
de réception :

Numéro de l'acte : 28sep2017_32

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170928-28sep2017_32-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

Nom du fichier : 32.pdf (003-240300426-20170928-28SEP2017_32-DE-1-1_1.pdf)